

2.4 MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Prise en charge des stagiaires en situation de handicap – Feu vert formation

Depuis quelques années maintenant, Feu vert formation s'inscrit dans une volonté globale de sécurisation de parcours de formation professionnelle du stagiaire en situation de handicap.

En février 2021, Feu vert formation a ainsi dans un premier temps signé la charte régionale d'engagement dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Cet engagement a été renouvelé en 2023.

Nous avons, à suivre, réalisé l'auto positionnement de notre centre de formation via le site du CRFH, selon les pratiques déjà mises en place et celles à systématiser pour faire évoluer nos pratiques.

Une référente Handicap a été nommée : sabrine Guyot.

Les 07, 08 juin et 1^{er} juillet 2021, Mme Guyot a pu suivre l'action de formation « acquérir les connaissances nécessaires à la fonction de référent handicap » afin de découvrir et acquérir des connaissances de l'environnement « handicap » et des ressources et outils mis à disposition par le CRFH. Elle a suivi depuis cette date 2 autres formations.

Le registre d'accessibilité, mis à disposition à l'accueil du centre, a été amélioré afin de travailler sa lisibilité.

De par la spécificité de notre offre de formations (transport, apprentissage de la conduite) et prenant en compte la notion d'handicap « invisible », l'anticipation des besoins de compensation dès l'amorce du projet de formation nous semble primordial.

Chacune des pages formation de notre site internet communique donc sur le fait que Feu vert formation est un centre accessible aux personnes en situation de handicap mais qu'il est nécessaire de nous contacter en amont de la réservation.

Les coordonnées de notre référente handicap formée sont également précisées.

Un dossier de renseignement complété par l'ensemble de nos apprenants comprend une partie à compléter pour pouvoir identifier les personnes en situation de handicap.

Un entretien individuel d'accueil est alors mis en place pour faciliter la parole et anticiper les besoins.

A l'entrée en formation, chaque stagiaire reçoit un livret d'accueil sur lequel figure le nom de la référente handicap Feu vert formation, consultable tous les jours sur les horaires d'ouverture du centre et dans un bureau individuel.

Les formateurs et le personnel de bureau restent des relais essentiels pour la référente handicap et les personnes concernées.

Lorsqu'un stagiaire manifeste le besoin de compensation, nous commençons par nous entretenir avec lui afin d'identifier au mieux ses besoins, de l'informer sur les possibilités d'accompagnement et du délai approximatif pour la mise en place.

Si nous obtenons l'accord du candidat, nous réalisons alors immédiatement une demande de diagnostic en impliquant le/la référent(e) du candidat, les formateurs, responsables pédagogiques et le CRFH.

Nous initions alors les démarches administratives suivantes :

- Prestation ACCEA,
- Prescription du référent pour une demande de prestation d'appui spécifique,
- Enregistrement sur le logiciel ICARE.

Après la mise en place du dispositif de compensation, nous vérifions auprès du bénéficiaire la bonne mise en place tout en maintenant une écoute assidue sur ses ressentis et les difficultés rencontrées si celles-ci persistent.

La référente handicap mais aussi les équipes pédagogiques et d'accueil restent en veille.

Concrètement, quels permis faisons-nous passer aux stagiaires avec un handicap, et vers quelle auto-école dirigeons-nous les candidats avec un handicap ?

Pour les permis lourds nécessitant une visite médicale (C, CE, D,...), nous n'avons pas de candidats handicapés nécessitant un aménagement spécifique des véhicules, puisque la visite médicale fait office de filtre. Nous sommes en mesure de former tous les candidats ayant une visite médicale valide.

Parfois, ces candidats souffrent de handicaps légers (non incompatibles) comme par exemple mal de dos ; ils sont alors dirigés vers notre référente handicap (sabrine GUYOT) qui peut alors mettre en place des dispositifs permettant le financement d'aides spécifiques (exemples : mise à disposition d'un coussin pour que le candidat soit plus à l'aise dans le camion ou le car, ou d'une chaise adaptée pour que le candidat soit plus à l'aise lors des cours en salle). Pour le financement de ces dispositifs, Sabine GUYOT sollicite les organismes listés à la page 15 de notre descriptif « critère 2.2 ».

Pour les permis BE et B96, nous appliquons les mêmes procédures.

Par contre, pour ces permis, il n'y a pas de visite médicale obligatoire. Ainsi s'il s'avérait qu'un candidat devait conduire un véhicule aménagé, nous l'orienterions vers le CER GARCIA à BLANQUEFORT, Centre Cial Renney av 11 Novembre, 33290 BLANQUEFORT 0556951739.

Pour résumer, nous ne disposons pas de véhicules aménagés, mais sommes donc en mesure de former tous les candidats handicapés n'en nécessitant pas, grâce à l'analyse de notre référente handicap qui s'adapte à leurs besoins spécifiques.

FEU VERT FORMATION

218 Avenue du Haut Lévêque – Bâtiment 1-33600 PESSAC

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 18h30

Tél : 05 57 26 92 10

Feu-vert-formation@orange.fr

RC 32358961482B 155 – Code APE 8559A – N° de formation continue : 72330032733